

Conditions des services professionnels McAfee

Les présentes Conditions des services professionnels (les « **Conditions** ») régissent la fourniture des Services par McAfee à la Société. En signant un Cahier des charges ou en passant une Commande pour des Services, la Société accepte les présentes Conditions. Si la Société n'accepte pas les présentes Conditions, elle ne pourra pas recevoir les Services. Si la Société accepte les présentes Conditions pour le compte d'une autre personne ou entité légale, la Société certifie et garantit qu'elle a pleine autorité pour contraindre ladite personne ou entité légale à se conformer aux présentes. Les termes commençant par une lettre majuscule utilisés dans les présentes Conditions ont la signification qui leur est donnée dans l'article Définitions à la fin ou dans tout autre article des présentes. La clause interprétative de l'article Interprétation à la fin des présentes Conditions définit les règles d'interprétation des présentes.

1. COMMANDE ET EXÉCUTION

- 1.1. Les Services peuvent être détaillés dans un Cahier des charges, une Commande ou tel que requis par McAfee selon les besoins. A compter de la Date d'entrée en vigueur de l'Accord, l'Accord constitue les conditions générales régissant la fourniture des Services par McAfee à la Société.
- 1.2. McAfee peut faire appel à des sous-traitants pour remplir ses obligations contractuelles en vertu de l'Accord. Si McAfee fait appel à des sous-traitants, McAfee assumera pleinement la responsabilité de superviser et de diriger leur exécution des Services.

2. PLANIFICATION DES SERVICES

- 2.1. Les parties doivent convenir d'une date de début des Services, qui doit intervenir dans les six (6) mois suivant la Date d'entrée en vigueur de l'Accord. Sauf accord écrit contraire, McAfee s'engage à exécuter les Services dans un délai d'un (1) an à compter de la Date d'entrée en vigueur de l'Accord. La Société reconnaît et convient que si McAfee n'a pas exécuté les Services dans un délai d'un (1) an à compter de la Date d'entrée en vigueur de l'Accord pour des raisons qui ne sont pas imputables à McAfee, McAfee peut, à sa seule discrétion, annuler les Services non exécutés et conserver les frais payés d'avance au titre des Services non exécutés.
- 2.2. Les délais d'achèvement figurant dans le CDC ou la Commande ne sont que des estimations pour la planification des ressources de la Société et de McAfee.
- 2.3. La Société peut replanifier une seule fois la date de début des Services, en donnant un préavis d'au moins cinq (5) Jours ouvrés, sans avoir à payer de frais supplémentaires. Si la Société en fait la demande et que McAfee accepte une replanification, une suspension ou un retard supplémentaire ou alternatif, la Société s'engage à payer des frais supplémentaires correspondant à vingt-cinq pour cent (25 %) des frais applicables dans chaque cas où McAfee tient compte des Services replanifiés ou retardés.

3. **ACCÈS** : La Société est tenue d'assurer à McAfee un accès suffisant, gratuit, sécurisé et immédiat à ses installations, systèmes et réseaux informatiques afin de faciliter l'exécution des Services.

4. RÉSILIATION

- 4.1. **Résiliation pour motif valable** : Chacune des parties peut résilier immédiatement le présent Accord pour motif valable conformément aux dispositions des présentes Conditions ou dans le cas où :
 - (a) l'autre partie enfreint le présent Accord et ne remédie pas à ladite violation dans les trente (30) jours après la réception de l'avis de la première partie spécifiant la violation et demandant sa réparation (sauf en cas de non-paiement dont la période de réparation est de dix [10] jours), ou dans le cas où ladite violation ne peut pas être réparée ;
 - (b) l'autre partie ou sa propriété sont soumis à des procédures d'insolvabilité ou de redressement ;
 - (c) l'autre partie devient insolvable ou est incapable de rembourser ses dettes à leur échéance ;
 - (d) l'autre partie fait une cession en faveur de ses créanciers ; ou
 - (e) l'autre partie fait l'objet de toute autre procédure en vertu des lois sur la faillite, l'insolvabilité ou autres lois similaires affectant généralement le respect des droits des créanciers.
- 4.2. **Suspension de l'exécution** : McAfee peut suspendre immédiatement l'exécution en vertu du présent Accord si, de l'avis raisonnable de McAfee, la Société ne respecte pas les termes du présent Accord.
- 4.3. **Effet de la résiliation** : Sauf en cas de résiliation pour motif valable imputable à McAfee, toutes les Commandes de Services passées par la Société et acceptées par McAfee avant l'expiration de l'Accord, resteront en vigueur, dues et payables conformément au CDC correspondant ou à la Commande correspondante, que les Services aient été exécutés ou non.

5. **ASSURANCE** : Chaque partie doit souscrire et maintenir une assurance avec une couverture au moins équivalente à celle qu'une entreprise prudente souscrirait dans des circonstances similaires ou tel que requis par la loi, et s'engage à fournir des détails sur ladite couverture à la demande.

6. PAIEMENT ET TAXES

- 6.1. **Paiement** : Les frais liés aux Services sont définis dans le CDC ou la Commande. Sauf si la Société achète les Services auprès d'un Partenaire autorisé, auquel cas les obligations de paiement seront exclusivement convenues entre le Partenaire autorisé et la Société, la Société s'engage à régler à McAfee tous les frais dans les trente (30) jours suivant la date de facturation, sans avoir droit à une compensation, une demande reconventionnelle, une retenue de garantie ou une déduction. McAfee se réserve le droit de facturer des intérêts de retard sur les montants non payés de (a) 1,5 % par mois ; ou (b) au taux le plus élevé autorisé par la loi en vigueur, selon la valeur la plus basse, comptabilisés et composés à compter de la date où le paiement est dû et jusqu'à son règlement à McAfee.
- 6.2. **Taxes sur les transactions** : Si la Société achète les Services directement auprès de McAfee, la Société s'engage à payer toutes les taxes applicables sur les transactions, notamment, les taxes sur les ventes, l'utilisation et la valeur ajoutée, et les droits, les droits de douane, les tarifs et autres redevances imposées par les autorités administratives néanmoins désignées (y compris tout autre intérêt ou toute autre pénalité y afférente) sur les montants que la Société doit verser en vertu des présentes Conditions (les « **Taxes sur les transactions** »). McAfee s'engage à indiquer séparément sur ses factures les Taxes sur les transactions que McAfee doit collecter auprès de la Société en vertu de la loi en vigueur. La Société doit fournir la preuve de toute exonération des Taxes sur les transactions à McAfee au moins quinze (15) Jours ouvrés avant la date d'échéance du règlement d'une facture. Dans le cas où McAfee ne collecte pas les Taxes sur les transactions requises

après de la Société, mais doit reverser ensuite lesdites Taxes à une autorité fiscale, la Société est tenue de rembourser sans délai à McAfee les Taxes sur les transactions, y compris tous les intérêts et pénalités courus lorsque la collecte et le versement en temps opportun ne sont pas imputables à la faute de McAfee.

- 6.3. **Retenues de taxes** : Tous les paiements dus par la Société sont libres de toute déduction des taxes quelconques, présentes et futures, imposées par une autorité fiscale. Si la Société est tenue par la loi en vigueur de déduire ou de retenir les impôts sur le revenu des montants dus à McAfee en vertu du présent Accord (les « **Retenues de taxes** »), la Société doit verser et fournir à McAfee la preuve qu'elle a versé les Retenues de taxes à l'autorité fiscale appropriée, et payer à McAfee le montant net restant. La Société s'engage à fournir un préavis écrit à McAfee indiquant son intention de retenir (y compris les détails des montants et le fondement juridique des Retenues de taxes) au moins quinze (15) Jours ouvrés avant la date d'échéance des paiements quelconques en vertu du présent Accord, et s'engage à coopérer avec McAfee afin de réduire toute Retenue de taxes. Si McAfee présente à la Société un document officiel valide émis par l'autorité fiscale appropriée autorisant un taux inférieur des Retenues de taxes, la Société appliquera ledit taux.
- 6.4. Si la Société achète les Services auprès d'un Partenaire autorisé, les obligations relatives aux Taxes sur les transactions ou Retenues de taxes relèvent de la responsabilité exclusive du Partenaire autorisé ou de la Société, et les règles des articles 6.2 et 6.3 ne s'appliquent pas entre McAfee et la Société.
- 6.5. **Impôts sur le revenu** : Chaque partie est responsable de ses propres impôts sur le revenu ou des taxes basées sur les recettes ou revenus bruts.

7. CONFIDENTIALITÉ

- 7.1. Chaque partie reconnaît qu'elle peut avoir accès à des Informations confidentielles de l'autre partie dans le cadre du présent Accord, et que les Informations confidentielles de chaque partie présentent une valeur substantielle, qui pourrait être réduite si lesdites Informations étaient divulguées de manière non appropriée à des tiers ou utilisées en violation du présent Accord.
- 7.2. Dans le cadre du présent Accord, chaque Destinataire des Informations confidentielles doit :
 - (a) conserver les Informations confidentielles de la Partie divulgatrice confidentielles et les protéger au moins dans la même mesure qu'il/elle protège ses propres Informations confidentielles et dans la même mesure qu'une personne raisonnable protégerait lesdites Informations confidentielles ;
 - (b) ne pas utiliser les Informations confidentielles de la Partie divulgatrice d'aucune façon que ce soit, pour son propre compte ou celui d'un tiers, sauf pour exercer ses obligations ou ses droits, ou à moins d'y être autorisé par les présentes Conditions ; et
 - (c) ne pas divulguer les Informations confidentielles de la Partie divulgatrice, sauf pour exercer ses devoirs ou ses droits en vertu du présent Accord, ou à moins d'y être autorisé par les présentes Conditions, à condition que :
 - (i) toute divulgation aux employés, entrepreneurs ou agents du Destinataire soit réservée aux personnes qui ont besoin de savoir ; et
 - (ii) les employés, entrepreneurs ou agents du Destinataire qui reçoivent les Informations confidentielles soient soumis à des obligations de confidentialité au moins aussi strictes que celles définies dans le présent article.
- 7.3. Nonobstant les restrictions susmentionnées, si le Destinataire est contraint de divulguer toute Information confidentielle de la Partie divulgatrice en vertu d'une loi, notamment en réponse à une citation à comparaître ou à une exigence d'un tribunal ou d'un organisme arbitral, administratif ou législatif, le Destinataire doit :
 - (a) dans la mesure du possible et du raisonnable, informer sans délai par écrit la Partie divulgatrice de la divulgation requise afin de permettre à ladite Partie de faire appel à une ordonnance de protection ou autrement d'empêcher la divulgation ;
 - (b) ne divulguer que le minimum des Informations confidentielles nécessaires pour remplir l'obligation juridique ; et
 - (c) faire valoir et prendre les mesures nécessaires avec l'organisme qui exige la divulgation afin de préserver la confidentialité des Informations confidentielles à divulguer.
- 7.4. La Société s'engage à informer McAfee sans délai en cas d'utilisation ou de divulgation d'Informations confidentielles de McAfee d'une manière qui enfreint le présent Accord. Les dommages pécuniaires ne constituant pas un recours suffisant aux violations ou aux menaces de violations des termes du présent article, McAfee est immédiatement autorisé à faire valoir ses droits par des procédures spécifiques d'exécution ou d'injonction, en plus de tout autre droit ou recours à sa disposition.
- 7.5. Sur demande de la Partie divulgatrice et au terme du présent Accord (sauf accord contraire des parties à ce moment-là), chaque partie s'engage à retourner, détruire ou supprimer définitivement (à la discrétion de la Partie divulgatrice) les Informations confidentielles de l'autre partie.
- 7.6. Au terme du présent Accord, le Destinataire doit conserver les Informations confidentielles de la Partie divulgatrice pendant cinq (5) ans conformément au présent article.
- 7.7. **Commentaires** : La Société convient que McAfee a le droit absolu d'utiliser les commentaires ou recommandations fournies par la Société concernant les Services et d'autres produits et services de McAfee et de ses Affiliés, sans préavis, paiement ou consentement de la Société, et que lesdits commentaires ou recommandations soient traités comme Informations confidentielles de McAfee et non de la Société.

8. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 8.1. Entre les parties, (a) la Société possède tous les droits, titres et intérêts à l'égard des informations, documents ou autres éléments exclusifs fournis par la Société à McAfee en vertu de l'Accord (« **Propriété intellectuelle de la Société** ») et de tous les Droits de propriété intellectuelle y afférents ; et (b) McAfee possède tous les droits, titres et intérêts à l'égard de tous les Documents et Livrables de McAfee, y compris tous les Droits de propriété intellectuelle y afférents. Les Services ne doivent pas être interprétés comme un « travail rémunéré ». La Société ne peut exercer aucun droit, titre et intérêt à l'égard des Services, des Documents et Livrables McAfee, ou de tout autre Droit de propriété intellectuelle associé, sauf dans la mesure des droits d'utilisation limités octroyés à la Société par l'Accord.
- 8.2. Sous réserve des conditions générales de l'Accord, y compris le paiement des frais, (a) McAfee accorde à la Société une licence entièrement libérée, limitée, non exclusive, non cessible, non transférable, ne pouvant faire l'octroi d'une sous-licence et perpétuelle pour utiliser et reproduire, pour les propres activités commerciales internes de la Société, les Livrables (et tout Document McAfee uniquement tel que fourni par McAfee dans le cadre des Livrables) ; et (b) la Société accorde à McAfee une licence entièrement libérée, non exclusive, non cessible,

non transférable et ne pouvant faire l'octroi d'une sous-licence, pendant la durée de tout CDC applicable, pour utiliser, reproduire et distribuer aux Représentants de McAfee la Propriété intellectuelle de la Société afin d'exécuter les Services et de fournir les Livrables en vertu de l'Accord. Les Services sont strictement confidentiels pour McAfee.

9. GARANTIES, EXCLUSIONS ET CLAUSES D'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

- 9.1. **Garantie** : McAfee garantit que les Services seront réalisés d'une manière professionnelle compatible avec les normes du secteur appropriées (**Garantie des services**).
- 9.2. **Recours exclusif** : A condition que la Société informe McAfee par écrit et avec suffisamment de détails d'une violation de la Garantie des services dans les trente (30) jours suivant la fourniture des Services non conformes, McAfee s'engage, à sa convenance, (a) à réaliser de nouveau les Services sans frais supplémentaires pour la Société ou (b) à créditer à l'entité qui a payé McAfee les frais associés aux Services non conformes. Le présent article définit le seul et unique recours de la Société et la seule et unique responsabilité de McAfee à l'égard de toute violation de la garantie relative aux Services. La Garantie des services est personnelle à la Société et ne peut pas être affectée, transférée ni répercutée à un tiers.
- 9.3. **Exclusion de garanties** : A L'EXCEPTION DE LA GARANTIE DES SERVICES, LES SERVICES SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT ». MCAFEE NE GARANTIT PAS QUE : (A) LES SERVICES DE VULNÉRABILITÉS, DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, MCAFEE N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE D'AUCUNE SORTE, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU TACITE, À L'ÉGARD DES SERVICES ET REJETTE TOUTES LES AUTRES OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS OU GARANTIES EXPRESSES ET TACITES EN RAPPORT AVEC LES SERVICES, Y COMPRIS LA QUALITÉ, LA CONFORMITÉ À TOUTE DÉCLARATION OU DESCRIPTION, LES PERFORMANCES, LA QUALITÉ MARCHANDE, L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, LA NON-CONTREFAÇON ; OU QUE MCAFEE METTRA FIN À TOUTES LES VULNÉRABILITÉS.

10. **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ** : L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ D'UNE PARTIE ENVERS L'AUTRE À L'ÉGARD D'UNE RÉCLAMATION EN VERTU DU PRÉSENT ACCORD OU EN RELATION AVEC SON OBJET NE POURRA EN AUCUN CAS DÉPASSER LA TOTALITÉ DES FRAIS ENGAGÉS OU PAYABLES PAR LA SOCIÉTÉ À MCAFEE EN VERTU DES PRÉSENTES DANS LES SIX (6) MOIS PRÉCÉDANT LADITE RÉCLAMATION. AUCUNE DES PARTIES NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUS DOMMAGES CONSÉCUTIFS EN RAPPORT AVEC LE PRÉSENT ACCORD, MÊME SI LESDITS DOMMAGES ÉTAIENT PRÉVISIBLES OU MÊME SI L'UNE OU L'AUTRE PARTIE A ÉTÉ NOTIFIÉE D'UNE TELLE ÉVENTUALITÉ. LA PRÉSENTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ S'APPLIQUE QUE LADITE RÉCLAMATION REPOSE OU NON SUR UN CONTRAT, UNE FAUTE (NÉGLIGENCE INCLUSE), L'ÉQUITÉ, UN STATUT OU AUTRES. AUCUNE DISPOSITION DU PRÉSENT ACCORD NE PEUT LIMITER OU EXCLURE (a) LES OBLIGATIONS DE PAIEMENT OU D'INDEMNISATION DE LA SOCIÉTÉ EN VERTU DU PRÉSENT ACCORD ; OU (b) TOUTE RESPONSABILITÉ NE POUVANT ÊTRE EXCLUE OU LIMITÉE CONFORMÉMENT AUX LOIS EN VIGUEUR.

11. INDEMNISATION

11.1. **Obligations d'indemnisation de la Société** : Sauf si la loi l'interdit, la Société s'engage sans condition à indemniser et à défendre McAfee, ses Affiliés et leurs dirigeants, administrateurs, employés, entrepreneurs et agents (chacun étant la « **Partie McAfee indemnisée** ») contre toute réclamation, tout dommage et toute dépense (y compris les frais judiciaires et les honoraires raisonnables d'avocats) qu'une Partie McAfee indemnisée pourrait subir à la suite des éléments suivants ou en relation avec ceux-ci :

- (a) toutes les réclamations de tiers en rapport avec :
- (i) le manquement par la Société d'obtenir tout consentement, toute autorisation ou toute licence nécessaire pour l'utilisation par McAfee des données, des logiciels, des ressources, des systèmes, des réseaux ou d'autres technologies fournis par la Société en vertu de l'Accord ;
 - (ii) l'utilisation de la Société des Services d'une manière non expressément autorisée par l'Accord ;
 - (iii) la conformité de McAfee à toute technologie, tout dessin, toute instruction ou toute exigence fournie par la Société ou un tiers pour le compte de ladite Société ;
 - (iv) toute réclamation, tous frais, tout dommage et tout intérêt, de quelque nature que ce soit, revendiqué par tout Représentant de la Société ; ou
 - (v) toute violation par la Société des lois et réglementations en vigueur ; et
- (b) tout coût et tous frais d'avocat raisonnables de sorte que McAfee puisse répondre à une citation à comparaître, une injonction du tribunal ou toute autre enquête officielle du gouvernement concernant l'utilisation par la Société des Services.

11.2. **Obligations d'indemnisation de McAfee**

- (a) McAfee s'engage à indemniser et, à sa discrétion, à défendre la Société contre toute réclamation de tiers formulée à l'encontre de la Société dans toute poursuite ou procédure si la réclamation porte sur une violation directe de brevet ou de droit d'auteur, ou sur un détournement de secrets commerciaux de McAfee, et que la réclamation est invoquée contre les Services ou les Livrables, seuls et non combinés à quoi que ce soit, ou uniquement contre une combinaison des Services ou des Livrables.
- (b) **Exclusions** : Nonobstant toute disposition contraire du présent Accord, McAfee n'acceptera pas d'indemniser ou de défendre la Société des réclamations formulées, en tout ou en partie, à l'encontre des éléments suivants ou découlant de ceux-ci :
- (i) des technologies, des dessins, des instructions ou des exigences fournis par la Société ou un tiers pour le compte de ladite Société ;
 - (ii) des modifications ou la programmation des Services ou Livrables effectuées par un tiers autre que McAfee ; ou
 - (iii) la mise en œuvre présumée par les Services ou Livrables d'une Norme quelconque en tout ou en partie.
- (c) **Recours** : McAfee peut, à sa seule discrétion et à ses propres frais, en rapport avec tout Service ou Livrable qui fait l'objet d'une réclamation :
- (i) procurer à la Société le droit de continuer à utiliser les Services ou les Livrables concernés ;
 - (ii) remplacer les Services ou Livrables concernés par des Services ou Livrables ne constituant pas une violation ;
 - (iii) modifier les Services ou Livrables concernés de manière à ce qu'ils ne constituent pas une violation ; ou
 - (iv) mettre fin à la fourniture des Services, et si les frais ont été payés d'avance, rembourser la valeur résiduelle des frais versés par la Société à l'égard des Services concernés, amortie selon la méthode d'amortissement linéaire sur une période de trois (3) ans à compter de la date de fourniture des Services concernés.

- 11.3. **Procédure d'indemnisation** : La partie indemnisée (l'« **Indemnisé** ») doit : (a) fournir sans délai un avis écrit de la réclamation à la partie responsable de l'indemnisation (l'« **Indemnissant** »), à condition que l'omission de fournir à temps ledit avis qui porte atteinte à l'Indemnissant dégage l'Indemnissant de ses obligations en vertu du présent article, dans la mesure où l'Indemnissant a été lésé et que l'omission de fournir à temps l'avis dégage l'Indemnissant de toute obligation de rembourser à l'Indemnisé ses honoraires d'avocat encourus avant la notification ; (b) collaborer raisonnablement en rapport avec la défense ou le règlement de ladite réclamation ; et (c) accorder à l'Indemnissant le contrôle exclusif de la défense et du règlement de la réclamation, à condition que tout règlement d'une réclamation ne prévoise pas une obligation spécifique de performance ou une acceptation de responsabilité par l'Indemnisé.
- 11.4. **Indemnité personnelle et exclusive** : Les indemnités susmentionnées sont propres aux parties et ne peuvent être transférées à quiconque. Le présent article définit l'ensemble des obligations d'indemnisation des parties et le recours exclusif de la Société ayant trait aux réclamations de violation des Droits de propriété intellectuelle.

12. CONFIDENTIALITÉ, GESTION OU TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

- 12.1. Chaque partie doit respecter toutes les lois en vigueur régissant la collecte, l'utilisation et la divulgation des Données personnelles et doit obtenir tout consentement nécessaire à l'égard de la gestion des Données personnelles. McAfee gère les Données personnelles conformément à la Déclaration de confidentialité de McAfee disponible à la page <https://www.mcafee.com/enterprise/fr-fr/about/legal/privacy.html>.
- 12.2. Etant donné que les Données personnelles peuvent provenir de diverses juridictions et que McAfee peut ne pas connaître lesdites juridictions lors de la fourniture des Services, seule la Société est tenue de s'assurer que les parties concluent tous les accords supplémentaires nécessaires, tel qu'exigé par les lois en vigueur sur la protection des données. Dans la mesure où les Données personnelles appartiennent à des résidents de l'Espace économique européen (l'EEE), le traitement desdites Données par McAfee doit s'effectuer conformément à la version en vigueur de l'**Accord pour le traitement des données** (y compris, si cela est demandé, en vertu des dispositions contractuelles normatives du transfert des données personnelles aux responsables du traitement situés dans les pays tiers approuvés par la décision de la Commission européenne du 5 février 2010) disponible sur le site web de McAfee, sur demande de la Société et sous réserve de signature par les parties. Dès sa signature, l'Accord pour le traitement des données est inclus aux présentes à titre de référence. En cas de contradiction entre les conditions de l'Accord pour le traitement des données et l'Accord ou la Déclaration de confidentialité de McAfee, les conditions dudit Accord pour le traitement des données prévalent, dans la mesure où il s'agit de Données personnelles des résidents de l'EEE. McAfee s'engage à respecter la Déclaration de confidentialité de McAfee et les mesures techniques et organisationnelles en vigueur définies dans l'Accord pour le traitement des données.
- 12.3. La Société accorde à McAfee un droit et une licence non exclusifs et perpétuels pour utiliser, reproduire et divulguer les informations relatives à un produit ou service ou au support technique (à l'exclusion des Données personnelles et des Informations confidentielles de la Société) et tout contenu agrégé, rendu anonyme, dépersonnalisé ou autrement qui ne peut pas être raisonnablement associé ou lié à une personne identifiable ou à la Société à des fins d'amélioration de produit (y compris à des fins de synchronisation du contenu, de suivi des équipements et de dépannage), et de recherche interne visant à améliorer la compréhension de McAfee des Logiciels malveillants, des menaces et des vulnérabilités (notamment à des fins de détection et de génération de rapports sur les menaces et les vulnérabilités sur les terminaux et réseaux de la Société et des Utilisateurs) en vue d'améliorer la sécurité globale des utilisateurs de manière générale et conformément à la Déclaration de confidentialité de McAfee. Cela inclut la collecte des informations sur les statistiques et les performances relatives à la fourniture des Services, ainsi que la divulgation des informations susmentionnées au public. McAfee conserve tous les droits sur lesdites données agrégées et rendues anonymes.
- 12.4. Chaque partie s'engage à supporter toutes les conséquences techniques, opérationnelles et financières découlant des réglementations relatives à la confidentialité concernant son activité. La Société est tenue de respecter, lors de son utilisation des Services et des Livrables, ses obligations en vertu des réglementations relatives à la confidentialité à l'égard du traitement des Données personnelles et toute instruction de traitement donnée à McAfee. La Société déclare posséder tous les droits, permissions et autorisations nécessaires pour que McAfee puisse traiter les Données personnelles en vertu du présent Accord. La Société convient que le présent Accord constitue ses instructions complètes et définitives fournies à McAfee en ce qui concerne le traitement des Données personnelles.

13. RESPECT DES LOIS

- 13.1. Chaque partie s'engage à respecter les lois et réglementations nationales, locales et internationales en vigueur dans le cadre de l'exercice de ses droits et obligations définis aux présentes, y compris, les lois et réglementations applicables en matière de confidentialité et de contrôle des exportations, la loi FCPA (Foreign Corrupt Practices Act) et d'autres lois applicables en matière de lutte contre la corruption.
- 13.2. La Société peut, directement ou non, exporter ou transférer les Services ou des données techniques (en tout ou en partie) ou tout système ou service qui introduit l'un des Services, ou autoriser leur utilisation ou y accorder l'accès, dans un pays quelconque où ladite exportation, ladite transmission ou ledit accès sont limités par une réglementation, un statut ou toute autre loi, sans autorisation, si nécessaire, du Bureau de l'industrie et de la sécurité du ministère américain du Commerce ou de toute autre entité gouvernementale ayant compétence sur l'exportation, la transmission ou l'accès susmentionnés. La Société ne doit pas utiliser ou transférer les Services, ni accéder à ceux-ci, dans le cadre d'une utilisation finale liée à toute arme nucléaire, chimique ou biologique, ou à des technologies des missiles, sauf autorisation du gouvernement américain par le biais d'une réglementation ou une licence spécifique.
- 13.3. La Société reconnaît et convient que certains Services contenant un chiffrement peuvent nécessiter l'autorisation d'une autorité américaine ou de toute autre autorité ayant compétence, y compris, de l'Union européenne, avant l'exportation. La Société reconnaît et accepte également que certains Services contenant un chiffrement peuvent être soumis à des restrictions d'importation ou d'utilisation dans d'autres pays. Pour plus d'informations sur l'exportation et l'importation des Services, rendez-vous à la page « Conformité à la réglementation américaine en matière d'exportation » de McAfee (<https://www.mcafee.com/enterprise/fr-fr/about/export-compliance.html>), mise à jour selon les besoins.
- 13.4. Si McAfee est informé que la Société est identifiée comme partie sanctionnée ou restreinte en vertu de la législation en vigueur ou est sur le point d'être identifiée comme telle, McAfee ne sera pas tenu de respecter ses obligations aux termes du présent Accord si celles-ci entraînaient la violation des sanctions ou restrictions.

14. SERVICES DE FORMATION

- 14.1. **Services de formation** : Les conditions générales du présent article 14 s'appliquent aux Services de formation fournis par McAfee à la Société. McAfee s'engage à confirmer les Services de formation à la Société avant le début de la session de formation. La Société doit réserver toutes les sessions liées aux Services de formation dans un délai d'un (1) an à compter de la date de facturation de McAfee concernant lesdits Services de formation, faute de quoi, McAfee peut, à sa seule discrétion, annuler la totalité ou une partie des Services de formation qui n'ont pas été réservés par la Société. La Société convient que les frais versés pour les Services de formation ne sont pas remboursables ou disponibles sous forme de bon d'achat ou d'échange, sauf en cas d'accord écrit exprès de McAfee.
- 14.2. **Frais liés aux Services de formation** : Les frais de McAfee versés pour les Services de formation couvrent les frais du formateur dans le centre de formation de McAfee, l'utilisation des systèmes de formations, des rafraîchissements en quantité raisonnable et les supports de formation destinés aux participants. McAfee ne peut être tenu responsable des frais de voyage et d'hébergement encourus par la Société ou ses participants dans le cadre de la participation à la session de formation concernée. Sauf accord écrit contraire, McAfee s'engage à fournir tous les Services de formation en anglais.
- 14.3. **Paiement** : La Société doit payer tous les frais liés aux Services de formation conformément à la facture de McAfee afin de garantir que McAfee a reçu lesdits frais au moins quatorze (14) jours avant le début de la session de formation concernée.
- 14.4. **Annulation**
- (a) **Par la Société** : La Société doit annuler les Services de formation planifiés par écrit quatorze (14) jours avant le début de la session de formation pour éviter de payer des frais. La Société doit payer à McAfee les frais suivants en cas d'annulation des Services de formation dans un délai inférieur à quatorze (14) jours :
- (i) 50 % des frais, coûts et dépenses liés à la session de formation annulée (y compris les coûts de facturation dudit montant) si McAfee reçoit un avis d'annulation de la Société entre sept (7) et quatorze (14) jours avant le début de la session de formation ; ou
 - (ii) la totalité des frais, coûts et dépenses liés à la session de formation annulée (y compris les coûts de facturation dudit montant) si McAfee reçoit un avis d'annulation de la Société moins de sept (7) jours avant le début de la session de formation.
- (b) **Par McAfee**
- (i) McAfee peut annuler des Services de formation sans responsabilité ni pénalité si McAfee n'a pas reçu les frais liés aux Services de formation associés conformément à l'article 14.3.
 - (ii) McAfee peut annuler les Services de formation à tout moment pour des raisons de commodité. Si McAfee n'est pas en mesure de fournir une session de formation de remplacement appropriée, la seule responsabilité de McAfee envers la Société sera de rembourser les frais liés aux Services de formation versés par la Société. Pour éviter toute ambiguïté, McAfee n'est pas responsable des frais de voyage et d'hébergement associés à ladite annulation en vertu du présent article.
- 14.5. **Remplacement et replanification**
- (a) La Société peut remplacer les participants à une session de formation par des employés disposant de qualifications fondamentalement équivalentes requises pour la participation à ladite session, à la discrétion de la Société. Cependant, McAfee se réserve le droit de refuser ou de restreindre les Services de formation si McAfee considère qu'un participant de la Société ne remplit pas les exigences pour la session de formation concernée. La Société peut replanifier la session de formation, sous réserve de disponibilité, en communiquant à McAfee un préavis écrit de quatorze (14) jours.
- (b) McAfee se réserve le droit de faire appel à des formateurs remplaçants, de modifier légèrement le contenu des Services de formation et d'apporter des modifications aux dates et lieux de toute session de formation planifiée sur préavis à la Société. Si la Société ne peut pas maintenir sa participation en raison desdites modifications, elle peut réserver de nouveau une autre session de formation disponible. McAfee ne sera pas tenu responsable des frais de la Société associés à la replanification.
- (c) **Comportement** : McAfee peut refuser, restreindre ou annuler les Services de formation si un participant de la Société, selon la seule opinion de McAfee, affiche un comportement déraisonnable ou est considéré comme violent, injurieux ou perturbateur. Dans ce cas, la Société n'a droit à aucun remboursement.
- 14.6. **Supports de formation** : Tous les supports et systèmes de formation fournis par McAfee dans le cadre des Services de formation sont proposés « en l'état », sans garantie d'aucune sorte, qu'elle soit expresse, implicite, légale ou autre, y compris, sans limitation, en rapport avec la qualité, la fiabilité, la ponctualité, l'utilité, la suffisance et l'exhaustivité.

15. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 15.1. **Relation** : En vertu des présentes, les parties sont des entrepreneurs indépendants et rejettent expressément tout partenariat, toute concession, toute coentreprise, toute agence, toute relation employeur-employé, toute obligation fiduciaire ou toute autre relation particulière. Chaque partie précise que le présent Accord ne profitera ni ne créera aucun droit ou motif d'action pour le compte d'une personne ou entité quelconque, autre que les parties et les Affiliés répertoriés. Le présent Accord n'est pas destiné à créer de tiers bénéficiaire de quelque nature que ce soit. La Société s'engage à ne pas déclarer à des tiers qu'elle a le droit de contraindre McAfee de quelque manière que ce soit. En outre, la Société ne fait aucune déclaration et n'accorde aucune garantie pour le compte de McAfee.
- 15.2. **Autonomie des dispositions** : Si un tribunal juge qu'une disposition du présent Accord est non valide ou inexécutable en vertu des lois en vigueur, ledit tribunal modifie la disposition susmentionnée dans la mesure minimale requise pour la rendre valide et exécutable, ou s'il échoue, le tribunal doit dissocier ou supprimer la disposition des présentes. Ladite modification n'affecte pas la validité de la disposition modifiée ni des autres dispositions du présent Accord qui demeureront pleinement en vigueur.
- 15.3. **Absence de renonciation** : Tout manquement ou retard d'une partie dans l'exécution d'une disposition quelconque du présent Accord ne doit pas être interprété comme une renonciation à une disposition ou à un droit d'exécuter ladite disposition ou toute autre clause des présentes à tout moment. La renonciation à une disposition quelconque du présent Accord doit être faite par écrit, indiquer la disposition à annuler et être signée par la partie autorisant la renonciation.

- 15.4. **Force majeure et autres manquements ou retards excusables dans l'exécution**
- (a) Aucune des parties ne peut être tenue responsable des retards ou manquements dans l'exécution de l'une de ses obligations en vertu du présent Accord dans la mesure attribuable à un Événement de force majeure.
 - (b) Les manquements ou retards de McAfee dans son exécution sont excusés dans la mesure où ils sont attribuables :
 - (i) à des actes ou omissions de la Société ou de ses employés, agents, affiliés ou entrepreneurs ;
 - (ii) sans limiter la généralité du paragraphe précédent, au manquement ou retard de la Société dans l'exécution d'une tâche, obligation ou responsabilité spécifique en vertu du présent Accord, dont la tâche, l'obligation ou la responsabilité constitue une condition ou obligation pour une tâche, obligation ou responsabilité de McAfee ;
 - (iii) au respect des instructions, autorisations, approbations ou d'autres informations du Représentant de la Société ; ou
 - (iv) à des actes ou omissions des tiers (sauf sur indication contraire de McAfee).
- 15.5. **Droit applicable** : Tous les litiges résultant du présent Accord ou en rapport avec celui-ci ou son objet sont régis par le droit substantiel suivant, à l'exclusion des règles sur le conflit de lois :
- (a) les lois de l'Etat de New York, si la Société a acheté les Services aux Etats-Unis, au Mexique, en Amérique centrale, au Canada, en Amérique du Sud ou dans un pays des Caraïbes ;
 - (b) les lois fédérales substantielles des Etats-Unis d'Amérique si la Société est une entité fédérale, et dans ce cas, les litiges relatifs au présent Accord seront résolus conformément à la FAR (Federal Acquisition Regulation) et à la Contract Disputes Act, 41 USC §§ 7101-7109.
 - (c) les lois de la République d'Irlande, si la Société a acheté les Services en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique ou dans un pays d'Océanie (à l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande) ;
 - (d) les lois du Japon, si la Société a acheté les Services au Japon ; ou
 - (e) les lois de la République de Singapour, si la Société a acheté les Services en Asie-Pacifique (y compris, l'Australie et la Nouvelle-Zélande).
- La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises et la loi Uniform Computer Information Transactions Act ne s'appliquent pas au présent Accord.
- 15.6. **Compétence** : Tous les litiges résultant du présent Accord ou se rapportant à celui-ci ou à son objet relèvent de la compétence exclusive des tribunaux suivants :
- (a) le tribunal de district des Etats-Unis du district sud de New York et les tribunaux d'Etat situés dans l'Etat de New York, lorsque la loi fédérale ou de l'Etat de New York s'applique ;
 - (b) les tribunaux de la République d'Irlande, lorsque la loi d'Irlande s'applique ;
 - (c) les tribunaux du Japon, lorsque la loi du Japon s'applique ; ou
 - (d) les tribunaux de la République de Singapour, lorsque la loi de Singapour s'applique.
- 15.7. **Intégralité de l'Accord, ordre de priorité et modifications**
- (a) Le présent Accord constitue l'intégralité de l'accord conclu entre McAfee et la Société en rapport avec son objet et remplace toutes les propositions orales ou écrites, et toutes les communications entre les parties en rapport avec son objet. Les conditions des présentes prévalent, nonobstant toute différence par rapport à un bon de commande ou tout autre document écrit soumis par la Société, qu'il soit ou non expressément rejeté par McAfee.
 - (b) En cas de contradiction ou d'incohérence entre les conditions de tout document formant le présent Accord, l'ordre de priorité suivant s'applique dans la mesure de la contradiction ou de l'incohérence, à moins qu'il n'en soit expressément convenu autrement dans tout document subordonné, les présentes Conditions prévalent sur les conditions de tout CDC ou de toute Commande.
- 15.8. **Avis** : Tout avis fourni en vertu du présent Accord ou en rapport avec celui-ci doit être soumis par écrit, signé par la partie émettrice ou pour le compte de celle-ci, et adressé à l'entité McAfee appropriée, « Attention Legal Department », à l'adresse correspondante ou à la Société, à ses coordonnées fournies lors de l'achat des Services ou lors de l'inscription à ceux-ci. Les avis sont considérés comme remis lorsqu'ils ont été remis en main propre avec accusé de réception, le jour ouvré suivant leur envoi par un service de courrier aérien de nuit prépayé, reconnu à l'échelle nationale et doté de fonctionnalités de suivi, ou cinq (5) Jours ouvrés après avoir été envoyés par courrier recommandé ou certifié par avion, avec un accusé de réception requis et le port payé à l'adresse susmentionnée.
- 15.9. **Documents et références supplémentaires** : Dans le présent Accord, les références aux termes des liens hypertextes sont des références aux termes ou au contenu liés au lien hypertexte (ou au lien hypertexte de remplacement que McAfee peut définir selon les besoins), tel que modifié ponctuellement. La Société reconnaît que les termes ou le contenu du lien hypertexte sont incorporés dans le présent Accord à titre de référence, et qu'il incombe à la Société de réviser lesdits termes ou contenu des liens hypertexte référencés dans les présentes.
- 15.10. **Cession** : McAfee fournit les Services à la Société pour ses propres besoins commerciaux internes et non au profit de tiers. La Société n'est pas autorisée à accorder de sous-licence, à céder ou à transférer ses droits en vertu du présent Accord sans autorisation écrite préalable de McAfee. Toute tentative de la Société d'accorder une sous-licence, de céder ou de transférer l'un de ses droits, responsabilités ou obligations en vertu du présent Accord, directement ou non, par fusion ou acquisition, sera nulle et non avenue.
- 15.11. **Maintien en vigueur** : Les articles suivants, de même que toutes les autres conditions nécessaires à l'interprétation ou à l'exécution du présent Accord, demeurent en vigueur après la résiliation des présentes : 6, 8, 10, 15 et 16.

16. DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

- 16.1. Dans les présentes Conditions :
- (a) « **Affilié** », à l'égard de la Société, désigne toute entité qui, directement ou non, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun direct ou indirect avec ladite entité ou un ou plusieurs autres Affiliés de celle-ci (ou une combinaison de ces éléments). Aux fins de cette définition, une entité contrôle une autre entité si cette première entité :
 - (i) est le propriétaire réel ou inscrit de plus de cinquante pour cent (50 %) des actions assorties d'un droit de vote de l'autre entité ;
 - (ii) peut élire la majorité des administrateurs de l'autre entité ; ou
 - (iii) assure la gestion quotidienne de ladite entité dans le cadre d'un contrat ou en tant que gérant associé.« **Affilié** », à l'égard de McAfee, désigne toute filiale directe ou indirecte de McAfee, LLC.

- (b) « **Accord** » désigne les présentes Conditions, ainsi que tout CDC ou toute Commande, selon le cas.
- (c) « **Date d'entrée en vigueur de l'Accord** » désigne la date de la dernière signature d'un CDC ou de la date d'acceptation d'une Commande par McAfee.
- (d) « **Partenaire autorisé** » désigne tout distributeur, revendeur ou autre partenaire commercial de McAfee autorisé par écrit par McAfee à vendre les Services.
- (e) « **Jour ouvré** » s'entend de tout jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié légal à l'endroit où les Services sont exécutés.
- (f) « **Informations confidentielles** » désigne toute information (quel que soit le mode de divulgation ou le support utilisé pour la stocker ou la représenter) d'une partie (la « **Partie divulgateur** »), y compris les secrets commerciaux et les renseignements techniques, financiers ou commerciaux, les données, les idées, les concepts ou le savoir-faire, qui :
- (i) sont désignés comme « confidentiels » ou un terme similaire par la Partie divulgateur au moment de sa divulgation et, si orale ou visuelle, ladite information est confirmée comme confidentielle par la Partie divulgateur par écrit dans un délai de quinze (15) jours à compter de la divulgation ; ou
 - (ii) la partie récipiendaire (le « **Destinataire** ») doit raisonnablement considérer de préserver la confidentialité étant donné les circonstances liées à la divulgation.
- Toutefois, les Informations confidentielles n'incluent en aucun cas les informations qui :
- (iii) d'après les registres écrits, ont été légalement acquises par la partie récipiendaire ou étaient au préalable connues de celle-ci, quelle que soit la Partie divulgateur ;
 - (iv) sont obtenues auprès d'un tiers sans restrictions de leur utilisation ou divulgation et non pas par inadvertance ou par erreur ;
 - (v) sont ou deviennent accessibles au public sans que cela soit de la faute du Destinataire et sans enfreindre les conditions des présentes ou toute autre obligation visant à préserver la confidentialité ; ou
 - (vi) sont créées de façon indépendante par le Destinataire sans porter atteinte aux présentes, y compris à toute obligation de confidentialité due à la Partie divulgateur.
- (g) « **Société** » désigne l'entité à laquelle les Services doivent être fournis.
- (h) « **Dommages consécutifs** » s'entend des dommages indirects, particuliers, accessoires, punitifs, exemplaires, consécutifs ou extracontractuels quels qu'ils soient, y compris des réclamations des tiers, une perte de bénéfices, une baisse de réputation, une perte au niveau de la rémunération du personnel, une panne système ou informatique ou un dysfonctionnement, des frais liés à l'acquisition des services de cloud de substitution, un arrêt de travail, un refus d'accès, ou une panne, une interruption d'un système ou d'un service, ou toute perte, tout dommage ou tout vol de données, d'informations ou de systèmes, ainsi que leurs frais de restauration.
- (i) « **Livrables** » désigne les livrables tangibles fournis par McAfee à la Société en vertu de l'Accord.
- (j) « **Œuvres dérivées** » se réfère à une œuvre basée sur une ou plusieurs œuvres préexistantes (notamment une révision, une traduction, une adaptation, une version master, une réduction, un résumé, une amélioration, une modification ou toute autre forme dans laquelle l'œuvre préexistante peut être remaniée, transformée ou adaptée) qui, si créée sans autorisation du détenteur des droits d'auteur de l'œuvre préexistante, peut constituer une violation du droit d'auteur.
- (k) « **Événement de force majeure** » désigne tout événement indépendant du contrôle raisonnable d'une partie qui, de par sa nature n'a pas pu être prévu, ou s'il avait pu être prévu était inévitable, y compris, les grèves, les lock-out ou autres litiges industriels (qu'il s'agisse de sa propre main-d'œuvre ou de celle d'un tiers), les catastrophes naturelles, les guerres, les révoltes, les embargos, les actes d'autorité civile ou militaire, les actes de terrorisme ou de sabotage, les manquements à la livraison ou les retards de livraison des fournisseurs McAfee, les incendies, les inondations, les tremblements de terre, les accidents, la radiation, l'incapacité à assurer le transport sécurisé, les défaillances des moyens de communication ou des sources d'énergie, les dommages malveillants, les pannes d'installations ou de machines, ou le défaut de fournisseurs ou de sous-traitants.
- (l) L'expression « **Droits de propriété intellectuelle** » désigne tous les droits de propriété intellectuelle ou autres droits de propriété en vigueur partout dans le monde, qu'ils existent en vertu de la loi, de la « common law » ou en équité, ou créés dans le futur, notamment :
- (i) les droits de copyright, les droits de marque et de brevet, les secrets commerciaux, les droits moraux, le droit à la publicité et les droits d'auteur ;
 - (ii) toute demande ou tout droit de demander l'un des droits définis au paragraphe (a) ; et
 - (iii) tous les renouvellements, extensions, continuations, divisions, restaurations ou rééditions des droits ou demandes mentionnées aux paragraphes (i) et (ii).
- (m) « **Logiciel malveillant** » désigne les applications, le code exécutable ou le contenu malveillant jugé nuisible par McAfee.
- (n) « **McAfee** » désigne :
- (i) l'entité McAfee appropriée figurant dans la liste de l'annexe A (Tableau du territoire), qui est responsable à titre principal de la fourniture des Services sur le Territoire où se trouve la Société ; ou
 - (ii) toute entité McAfee telle que définie dans le CDC.
- (o) « **Documents McAfee** » désigne tous les Droits de propriété intellectuelle qui sont :
- (i) détenus ou exploités sous licence par McAfee ou ses concédants de licence tiers avant d'exécuter les Services ;
 - (ii) développés, acquis, conçus ou mis en œuvre par McAfee ou ses agents pendant la fourniture des Services, et
 - (iii) des modifications, des améliorations et des Œuvres dérivées des Droits de propriété intellectuelle visés aux paragraphes (i) et (ii).
- (p) « **Commande** » désigne un bon de commande pour les Services émis par la Société à l'intention de McAfee ou d'un Partenaire autorisé, selon le cas.
- (q) « **Données personnelles** » désigne toute information liée à une personne identifiée ou identifiable ou qui est autrement définie comme « Données personnelles » conformément au Règlement général sur la protection des données ou en vertu d'autres lois en vigueur sur la protection des données.
- (r) « **Représentant** » désigne les Affiliés d'une partie, ses revendeurs autorisés, sous-traitants, employés ou agents agréés.
- (s) « **Services** » désigne les tâches, fonctions, responsabilités, Livrables spécifiques ou autres services professionnels que McAfee doit fournir à la Société en vertu des présentes Conditions et tel que décrit dans un CDC ou une Commande applicable.

- (t) « **Norme** » s'entend d'une spécification créée par un groupe parrainé par un gouvernement ou un secteur d'activité, ou par tout groupe ou toute entité similaire qui crée des spécifications qui seront utilisées par autrui. Voici quelques exemples de Normes : GSM, LTE, 5G, Wi-Fi, CDMA, MPEG et HTML. Parmi les exemples de groupes élaborant des Normes figurent IEEE, ITU, 3GPP et ETSI.
- (u) « **Cahier des charges** » ou « **CDC** » désignent un cahier des charges conclu, selon les besoins, par les parties qui décrit les Services que McAfee doit exécuter, les obligations respectives des parties à l'égard desdits Services et toute autre modalité, condition et clause connexe et mutuellement convenue.
- (v) « **Territoire** » désigne le pays où la Société est constituée.
- 16.2. Dans les présentes Conditions, sauf indication contraire :
- (a) toute référence à une partie inclut ses exécuteurs testamentaires, administrateurs, successeurs et ayants droit autorisés ;
- (b) les titres ne servent qu'à faciliter la lecture et n'ont aucun effet sur l'interprétation ou la signification des présentes ;
- (c) le singulier comprend le pluriel et inversement, et le masculin comprend le féminin et inversement ;
- (d) les autres formes grammaticales ou les parties du discours d'un mot ou d'une expression définie ont une signification correspondante ;
- (e) toute référence à une clause, un paragraphe, un extrait, une annexe ou autre appendice constitue une référence à une clause, un paragraphe, un extrait, une annexe ou un appendice des présentes ;
- (f) les termes « inclure », « y compris », « tel que » et les expressions similaires ne sont pas utilisés ni destinés à être interprétés comme des termes de limitation ;
- (g) lorsque le jour où quelque chose doit être fait n'est pas un Jour ouvré, cela doit être fait le Jour ouvré suivant ; et
- (h) la signification du présent Accord doit être interprétée en fonction de son intégralité et pas seulement en fonction des parties isolées.

ANNEXE A - TABLEAU DU TERRITOIRE

Région	Territoire	Entité McAfee	Lois et tribunaux compétents
Amériques	Etats-Unis, Mexique, Amérique centrale, Amérique du Sud, Caraïbes	McAfee, LLC	New York, N.Y., Etats-Unis
Amériques	Le gouvernement des Etats-Unis, le gouvernement de l'Etat ou local, un organisme de santé ou un établissement d'enseignement aux Etats-Unis	McAfee Public Sector LLC	New York City, N.Y., Etats-Unis
Amériques	Canada	McAfee Canada ULC	Ontario, Canada
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Italie	McAfee Italy S.r.l.	Italie
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	France	McAfee France S.A.S.	France
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Espagne	McAfee Security Spain, S.L.	Espagne
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Allemagne	McAfee Germany GmbH	Allemagne
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Autriche	McAfee Austria GmbH	Autriche
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Suisse	McAfee Switzerland GmbH	Suisse
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Royaume-Uni	McAfee Security UK Ltd	Angleterre
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Suède	McAfee Sweden Aktiebolag	Pays-Bas

EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Finlande	McAfee Netherlands B.V.	Pays-Bas
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Pays-Bas	McAfee Netherlands B.V.	Pays-Bas
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Afrique du Sud	McAfee Security South Africa Proprietary Limited	Pays-Bas
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Danemark	McAfee Security Denmark, filial af McAfee Netherlands B.V., Hollande	Danemark
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Turquie	McAfee Turkey Guvenlik Hizmetleri Limited Sirketi	Turquie
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Dubaï	McAfee Netherlands B.V. – Succursale de Dubaï	Pays-Bas
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Israël	McAfee (Israel) Ltd	Israël
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Arabie saoudite	McAfee Netherlands B.V.	Pays-Bas
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Belgique	McAfee Belgium	Pays-Bas
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Pologne	McAfee Security Poland spółka z ograniczoną odpowiedzialnością	Pays-Bas
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	République d'Irlande	McAfee Ireland Limited	Irlande
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Tous les pays d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique non explicitement listés ci-dessus	McAfee Netherlands B.V.	Pays-Bas
APAC (Asie-Pacifique hors Japon)	Australie	McAfee Security Australia Pty Ltd	Nouvelles-Galles du Sud, Australie
APAC (Asie-Pacifique hors Japon)	Chine – Beijing	McAfee (Beijing) Security Software Co. Ltd.	Singapour
APAC (Asie-Pacifique hors Japon)	Nouvelle-Zélande	McAfee Security New Zealand	Singapour
APAC (Asie-Pacifique hors Japon)	Singapour et reste de l'APAC	McAfee (Singapore) Pte Ltd	Singapour
JAPON	Japon	McAfee Co., Ltd.	Japon